



L'ECHO

SEPTEMBRE 1963

No 9

Bulletin mensuel de l'Association de
Défense des Intérêts de la Robertsau

DE LA ROBERTSAU

Responsable de la Publication: M. ZIMMER Emile, 23, Chemin de l'III, Robertsau
Rédaction: MM. Charles BARBIER et Edmond BINGHOFFER, Robertsau
Bureau: 19a, Rue du Chevalier Robert. Permanence chaque Samedi de 15 à 18 h.

Dans votre intérêt

Faites vos

achats

à la

COOPÉ

Unsere

«Fahrt ins Blaue» 1963

Es dürfte sich schon so langsam herumgesprochen haben in unserem Vorort, nämlich, dass der diesjährige Ausflug, organisiert vom Interessenverein der Robertsau für seine Mitglieder, fällig ist. Wie immer sind wir bemüht, das Beste und Schönste, zu den billigsten Preisen, unsern Mitgliedern zu bieten. Es wird genau so wie in den Vorjahren vor sich gehen, das heisst: die Anmeldungen werden entgegengenommen in unserem Büro, Rue du Chevalier Robert, vom 21. bis 30. September 1963 (jeden Tag), jeweils abends von 17 bis 19 Uhr. Der Preis pro Kopf beträgt 9,— Francs, Fahrt und Mittagessen einbegriffen. Ich möchte bekanntgeben, dass die Mitglieds-karte für die ganze Familie Gültigkeit hat, also Mann, Frau und Kinder. A propos Kinder; hier ist genau die volle Gebühr zu zahlen ab dem 6. Lebensjahre; Kinder unter 6 Jahren sind frei, aber dürfen keinen Platz beanspruchen. Die Abfahrt ist auf 8 Uhr festgesetzt, und zwar von folgenden Haltestellen: Ste- Anne - Adler, Papierfabrik, protestantische Kirche, Wachtplatz. Die Fahrt geht sodann über Haguenau, Niederbronn, Hanauer Weiher (Frühstück)... Halt, ja jetzt hätte ich ja fast die Fahrt verraten. Nein, denn von dort geht's weiter ins «Blaue» zum Mittagessen und gemütlichen Nach-mittag mit Musik und Tanz.

Das Mittagessen stellt sich folgendermassen zusammen: Suppé, gerollter Schweine- oder Kalbsbraten, Pommes frites, Salat, und als Dessert Obsttorte. Hoffen wir, dass wir auch dieses Jahr wieder mit gutem Wetter betreut sind und alle wieder eine gute Dosis Humor mit auf die Reise nehmen werden. An lustigen Ueberraschungen wird es nicht fehlen und alle werden auch dieses Jahr wieder auf ihre Rechnung kommen.

E. ZIMMER.

Notre

Sortie 1963 vers ?

Nous sommes bien d'avis que dans notre faubourg les rumeurs concernant notre excursion annuelle pour les mem-bres de l'Association pour la Défense des Intérêts de la Ro-bertsau vont bon train. Comme de coutume nous nous effor-çons de vous offrir le plus beau et le meilleur, aux prix les plus avantageux. Les conditions de participation sont celles bien connues des années précédentes, à savoir: les adhésions se-ront reçues journellement à partir du 21 jusqu'au 30 septem-bre 1963 le soir entre 17 et 19 heures au Bureau de l'Associa-tion, Rue du Chevalier Robert. Le coût du voyage et du repas de midi s'élève à 9,— Francs. Nous précisons par ailleurs que la carte de membre est valable pour toute la famille, cela veut dire père, mère et enfants. A propos enfants, nous informons qu'à partir de 6 ans ils seront calculés au tarif complet. Les enfants de moins de 6 ans ne payeront pas, mais n'ont pas droit à une place à eux.

Le départ est fixé à 8 heures du matin et s'effectuera à partir des arrêts suivants: Ste-Anne-Aigle; Papeteries de la Robertsau, Eglise Protestante, Corps de Garde.

Le circuit commencera par Haguenau (où l'on casse la croûte) et... Oh, j'aurai presque dévoilé le secret du voyage; mais non, car à partir de maintenant ce sera le voyage dans l'inconnue, vers le repas de midi et les joyeuses heures de l'après-midi avec musique et danse.

Pour le repas de midi nous avons convenu ce qui suit: une soupe, du rôti de porc ou de veau roulé, pommes frites, salade, et comme dessert de la tarte aux fruits.

Espérons que cette année encore le beau temps sera des nôtres et que tout le monde apportera sa dose d'humour et de gaité pour que cette fois encore le souvenir sera des meil-leurs.

Les distractions et surprises humoristiques ne manque-ront pas et par ce fait nous croyons que tout le monde sera satisfait.

E. ZIMMER.

Electro : SCHOTTER

Das beste Spezialgeschäft am Platze

Folgen auch Sie dem Weg
tausender zufriedener Kunden
Unsere Devise:
DIENST AM KUNDEN

Unsere
grossen
Schlager

KUEHLSCHRANK (Calorex) 130 l	590 F
KUEHLSCHRANK (Everest) 160 l.	699 F +1.
Kofferradio Schaub-Lorentz, Week End, UKW ..	475 F
Kofferradio Akkord Filou, UKW	299 F

34, Rue de la 1^{ère} Armée (Place de la Bourse) - Téléphone: 34.35.31

Die Vorschriften für die Verwendung von Mazout

Auszug aus dem Bulletin d'Information Départementale et Communale - No 33 - 14.9.61

Durch Arrêté préfectoral vom 5. September 1961 wurde Absatz 3 des Artikels 21 des Règlement sanitaire du département in seinem Wortlaut des Arrêté préfectoral vom 18. Dezember 1958 (Additif No 15), wie folgt vervollständigt:

«Unter diesen Umständen können nur Heizapparate mit festen Brennstoffen (Holz, Kohle, Koks) angeschlossen werden.

Ausser diesen Umständen können Heizapparate mit brennbaren Flüssigkeiten der 2. Kategorie (Heizöl) höher oder gleich 55°C und niedriger als 100°C) in Gebrauch unter der Bedingung dass:

1) der Ofen eine Heizkapazität von weniger als 10.000 Kalorien besitzt;
2) der Ofen der Norm NF-D 35 - 385 vom September 1956 entspricht;

3) das Volumen des Flüssigkeits-Reservoirs unter 20 Liter liegt;

4) die Temperatur der Stillstandsgase der Flüssigkeit im Kamin geringer als 55°C ist.

Strasbourg, 21. Nov. 59

ADDITIF No 3

Reglementierung der Depots von brennbaren Flüssigkeiten der 2. Kategorie (Mazout), die in Wohnhäusern verwendet werden.

Arrêté:

Die Depots von Mazout von weniger als 500 Litern können in den Wohnhäusern zu irgendwelcher Verwendung benutzt werden. Diejenigen von 500 Litern und mehr sind allein zum häuslichen oder privaten Gebrauch bestimmt oder um eine Heizanlage für ein Wohnhaus zu speisen. Sie unterliegen folgenden Verfügungen:

Titel I

Depots von weniger als 500 Litern die in Wohnhäusern

für irgendwelche Zwecke verwendet werden

Artikel 1:

Diese Depots können sich im Sous-sol selbst unter bewohnten Räumen, im Erdgeschoss oder auf einer Etage befinden.

Artikel 2:

Der Raum in dem sich das Depot befindet, muss vollständig aus feuersicherem Material erbaut und ausreichend mit Gips verputzt sein. Es darf nicht mit einem Treppenhause in Verbindung stehen und auch nicht zu einem Nebenausgang führen und muss gut ventiliert sein. Die Decken, die den Raum von den bewohnten Räumen trennen, dürfen keine Öffnung haben und müssen genügend widerstandsfähig sein, um im Brandfalle die bewohnten Räume zu schützen.

Artikel 3:

Die Flüssigkeiten müssen in vollständig geschlossenen Reservoirs aufbewahrt sein, die aus Blech oder anderem ebenbürtigen Material hergestellt sind oder in Fassern die aus starkem Blech mit schilde befestigten Boden hergestellt sind, oder aber aus metallenen Behältern guter Fabrikation, die hermetisch verschlossen sind. Diese Reservoirs, Fassern oder Behälter werden in ein grosses Becken gesetzt oder mit einer feuerfesten und dichten Umhüllung versehen, die in der Lage ist, bei Undichtigkeit die Gesamtheit der deponierten brennbaren Flüssigkeiten aufzunehmen.

Artikel 4:

Die Reservoirs, Fassern oder Behälter werden in ausreichender Entfernung von den Wohnräumen aufgestellt, um jede Brandgefahr zu verhindern.

Artikel 5:

Der Boden des Depots muss undurchdringlich und feuersicher sein; alle Massnahmen müssen getroffen werden, um die rasche Fortschaffung der Fassern oder Behälter im Falle eines Unfalls zu erleichtern.

Artikel 3:

Die Verstöße gegen die Bestimmungen des gegenwärtigen Reglements werden gemäss der Artikel 27 und 29 des Gesetzes vom 15. Februar 1902 verfolgt und sind Strafen unterworfen, die sowohl durch diese Artikel 471 des Code pénal vorgesehen sind, unbeschadet der Anwendung des Artikels 30 des Gesetzes vom 15. Februar 1902.

Strasbourg, 15. Nov. 1961.

Le Don du Sang

par l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Strasbourg et Environs.

Combien de personnes ont au cours des siècles exposé leur vie et donné leur sang pour sauver une vie humaine? Que ce soit sur le champ de bataille, Sportsfreunde, remenant la bannière du DON DU SANG. Pour les déplacements de l'équipe mobile Tél. 34.08.24

Le Centre de Transfusion Sanguine de Strasbourg, 10, rue Spielmann vous attend tous les jours de 8 à 13 et de 14 à 19 heures, sauf les dimanches après-midi pour recevoir votre DON DU SANG. Pour les déplacements de l'équipe mobile Tél. 34.08.24

Beaucoup de personnes disent qu'elles veulent réserver leur don du sang en faveur d'une personne qu'elles connaissent. Elles attendent depuis longtemps l'occasion et attendront longtemps encore. Elles oublient que le Donneur de Sang Bénévole ne cherche pas la publicité. Il désire que son geste reste comme lui an-nyme, mais il sait que l'accroissement des besoins exige une extension du nombre des prélèvements, donc des donneurs.

Aujourd'hui pour sauver une vie humaine, nous ne vous demandons pas d'exposer votre vie. Il y a dans les hôpitaux des hommes, des femmes et des enfants, victimes d'accident ou de mala-

die, qui ont besoin de sang pour guérir. Nous vous demandons de donner pour eux un peu de votre sang. Une goutte sur seure ce n'est pas beaucoup. C'est un acte facile à accomplir par toute personne en bonne santé de 18 à 60 ans. Pour celles âgées de 18 à 21 ans, il faut une autorisation écrite des parents. Le DON DU SANG est inoffensif et sans douleur. On ne vous demande que 150 à 300 cm³ suivant votre âge, votre poids, votre état de santé et votre tension artérielle. Une visite médicale précède toujours le DON DU SANG.

Le Donneur de Sang Bénévole n'est pas un héros. Il est simplement un être conscient de ses responsabilités et vivant avec son temps. Il sait que l'époque des Droits de l'Homme est démodée et que nous vivons dans celle des Devoirs de l'Homme et que son exemple doit faire école.

Le DON DU SANG permet aux riches de donner autre chose que de l'argent et il permet aux pauvres, qui ne peuvent rien donner, de donner quelque chose: leur SANG.

André Borzer.

Prop.: A. ZAUS

TRAVAIL SOIGNE Tél. privé: 32.32.72 PRIX MODERES

COMMISSIONNAIRES BLEUS

STRASBOURG - 10, RUE DE LA PAIX

PROPR.: A. ZAUS

TRAVAIL SOIGNE Tél. privé: 32.32.72 PRIX MODERES

COMMISSIONNAIRES BLEUS

STRASBOURG - 10, RUE DE LA PAIX

PROPR.: A. ZAUS

TRAVAIL SOIGNE Tél. privé: 32.32.72 PRIX MODERES

COMMISSIONNAIRES BLEUS

STRASBOURG - 10, RUE DE LA PAIX

PROPR.: A. ZAUS

TRAVAIL SOIGNE Tél. privé: 32.32.72 PRIX MODERES

COMMISSIONNAIRES BLEUS

STRASBOURG - 10, RUE DE LA PAIX

PROPR.: A. ZAUS

TRAVAIL SOIGNE Tél. privé: 32.32.72 PRIX MODERES

COMMISSIONNAIRES BLEUS

STRASBOURG - 10, RUE DE LA PAIX

PROPR.: A. ZAUS

Lettre de Monsieur le Maire de la Ville de Strasbourg

République Française
VILLE DE STRASBOURG,
1/5 No 805

Strasbourg, le 22 juin 1961

Monsieur le Président de l'Association de Défense des Intérêts de la Robertsau

rue du Chey Robert
Strasbourg-Robertsau

Monsieur le Président

A l'issue de l'entrevue du 19 avril 1961 au cours de laquelle vous avez bien voulu me faire part du point de vue de l'Association de Défense des Intérêts du Faubourg de la Robertsau au sujet des redevances auxquelles sont assujettis les propriétaires riverains des rues de l'III, Hechner, de la Thur et de la Doller, ces derniers n'étaient pas de 5 et 3,50 m, ni d'ailleurs pas de caniveaux, ni de trottoirs, ni de dispositions d'écoulement des eaux pluviales.

Aujourd'hui ces rues se présentent comme des voies publiques, votre délégation a exprimé le désir que les explications que j'ai été amené à donner, lui soient confirmées par écrit.

Avant de me rendre à cette demande, j'ai tenu à obtenir du service compétent un supplément d'information essentiel à la cause.

Maintenant que je dispose de tous les éléments de l'affaire, je m'empresse de vous faire savoir ce qui suit:

1) Il n'est pas contestable, à mon avis, que les rues dont il s'agit n'étaient que des chemins aménagés provisoires.

Le sous-sol était constitué d'une couche de 20 à 30 cm de tout venant (cailloux et d'une couche de 5 cm de pierres caillées, elle-même recouverte d'une couche de protection, à base de goudron ou de bitume d'une épaisseur d'environ 1 à 2 cm. La largeur d'emprise de la rue de l'III n'était que d'environ 7,50 m, la surface consolidée atteignait à peine 5,50 m, pour les rues Hechner, de la Thur et de la Doller, ces largeurs n'étaient que de 5 et 3,50 m, ni d'ailleurs pas de caniveaux, ni de trottoirs, ni de dispositions d'écoulement des eaux pluviales.

Aujourd'hui ces rues se présentent comme des voies publiques, votre délégation a exprimé le désir que les explications que j'ai été amené à donner, lui soient confirmées par écrit.

Avant de me rendre à cette demande, j'ai tenu à obtenir du service compétent un supplément d'information essentiel à la cause.

Maintenant que je dispose de tous les éléments de l'affaire, je m'empresse de vous faire savoir ce qui suit:

1) Il n'est pas contestable, à mon avis, que les rues dont il s'agit n'étaient que des chemins aménagés provisoires.

Le sous-sol était constitué d'une couche de 20 à 30 cm de tout venant (cailloux et d'une couche de 5 cm de pierres caillées, elle-même recouverte d'une couche de protection, à base de goudron ou de bitume d'une épaisseur d'environ 1 à 2 cm. La largeur d'emprise de la rue de l'III n'était que d'environ 7,50 m, la surface consolidée atteignait à peine 5,50 m, pour les rues Hechner, de la Thur et de la Doller, ces largeurs n'étaient que de 5 et 3,50 m, ni d'ailleurs pas de caniveaux, ni de trottoirs, ni de dispositions d'écoulement des eaux pluviales.

Aujourd'hui ces rues se présentent comme des voies publiques, votre délégation a exprimé le désir que les explications que j'ai été amené à donner, lui soient confirmées par écrit.

Avant de me rendre à cette demande, j'ai tenu à obtenir du service compétent un supplément d'information essentiel à la cause.

Maintenant que je dispose de tous les éléments de l'affaire, je m'empresse de vous faire savoir ce qui suit:

1) Il n'est pas contestable, à mon avis, que les rues dont il s'agit n'étaient que des chemins aménagés provisoires.

Le sous-sol était constitué d'une couche de 20 à 30 cm de tout venant (cailloux et d'une couche de 5 cm de pierres caillées, elle-même recouverte d'une couche de protection, à base de goudron ou de bitume d'une épaisseur d'environ 1 à 2 cm. La largeur d'emprise de la rue de l'III n'était que d'environ 7,50 m, la surface consolidée atteignait à peine 5,50 m, pour les rues Hechner, de la Thur et de la Doller, ces largeurs n'étaient que de 5 et 3,50 m, ni d'ailleurs pas de caniveaux, ni de trottoirs, ni de dispositions d'écoulement des eaux pluviales.

Aujourd'hui ces rues se présentent comme des voies publiques, votre délégation a exprimé le désir que les explications que j'ai été amené à donner, lui soient confirmées par écrit.

Avant de me rendre à cette demande, j'ai tenu à obtenir du service compétent un supplément d'information essentiel à la cause.

Maintenant que je dispose de tous les éléments de l'affaire, je m'empresse de vous faire savoir ce qui suit:

1) Il n'est pas contestable, à mon avis, que les rues dont il s'agit n'étaient que des chemins aménagés provisoires.

Le sous-sol était constitué d'une couche de 20 à 30 cm de tout venant (cailloux et d'une couche de 5 cm de pierres caillées, elle-même recouverte d'une couche de protection, à base de goudron ou de bitume d'une épaisseur d'environ 1 à 2 cm. La largeur d'emprise de la rue de l'III n'était que d'environ 7,50 m, la surface consolidée atteignait à peine 5,50 m, pour les rues Hechner, de la Thur et de la Doller, ces largeurs n'étaient que de 5 et 3,50 m, ni d'ailleurs pas de caniveaux, ni de trottoirs, ni de dispositions d'écoulement des eaux pluviales.

Aujourd'hui ces rues se présentent comme des voies publiques, votre délégation a exprimé le désir que les explications que j'ai été amené à donner, lui soient confirmées par écrit.

Avant de me rendre à cette demande, j'ai tenu à obtenir du service compétent un supplément d'information essentiel à la cause.

Maintenant que je dispose de tous les éléments de l'affaire, je m'empresse de vous faire savoir ce qui suit:

1) Il n'est pas contestable, à mon avis, que les rues dont il s'agit n'étaient que des chemins aménagés provisoires.

Le sous-sol était constitué d'une couche de 20 à 30 cm de tout venant (cailloux et d'une couche de 5 cm de pierres caillées, elle-même recouverte d'une couche de protection, à base de goudron ou de bitume d'une épaisseur d'environ 1 à 2 cm. La largeur d'emprise de la rue de l'III n'était que d'environ 7,50 m, la surface consolidée atteignait à peine 5,50 m, pour les rues Hechner, de la Thur et de la Doller, ces largeurs n'étaient que de 5 et 3,50 m, ni d'ailleurs pas de caniveaux, ni de trottoirs, ni de dispositions d'écoulement des eaux pluviales.

Aujourd'hui ces rues se présentent comme des voies publiques, votre délégation a exprimé le désir que les explications que j'ai été amené à donner, lui soient confirmées par écrit.

Avant de me rendre à cette demande, j'ai tenu à obtenir du service compétent un supplément d'information essentiel à la cause.

Maintenant que je dispose de tous les éléments de l'affaire, je m'empresse de vous faire savoir ce qui suit:

1) Il n'est pas contestable, à mon avis, que les rues dont il s'agit n'étaient que des chemins aménagés provisoires.

Le sous-sol était constitué d'une couche de 20 à 30 cm de tout venant (cailloux et d'une couche de 5 cm de pierres caillées, elle-même recouverte d'une couche de protection, à base de goudron ou de bitume d'une épaisseur d'environ 1 à 2 cm. La largeur d'emprise de la rue de l'III n'était que d'environ 7,50 m, la surface consolidée atteignait à peine 5,50 m, pour les rues Hechner, de la Thur et de la Doller, ces largeurs n'étaient que de 5 et 3,50 m, ni d'ailleurs pas de caniveaux, ni de trottoirs, ni de dispositions d'écoulement des eaux pluviales.

Aujourd'hui ces rues se présentent comme des voies publiques, votre délégation a exprimé le désir que les explications que j'ai été amené à donner, lui soient confirmées par écrit.

Avant de me rendre à cette demande, j'ai tenu à obtenir du service compétent un supplément d'information essentiel à la cause.

Maintenant que je dispose de tous les éléments de l'affaire, je m'empresse de vous faire savoir ce qui suit:

1) Il n'est pas contestable, à mon avis, que les rues dont il s'agit n'étaient que des chemins aménagés provisoires.

Le sous-sol était constitué d'une couche de 20 à 30 cm de tout venant (cailloux et d'une couche de 5 cm de pierres caillées, elle-même recouverte d'une couche de protection, à base de goudron ou de bitume d'une épaisseur d'environ 1 à 2 cm. La largeur d'emprise de la rue de l'III n'était que d'environ 7,50 m, la surface consolidée atteignait à peine 5,50 m, pour les rues Hechner, de la Thur et de la Doller, ces largeurs n'étaient que de 5 et 3,50 m, ni d'ailleurs pas de caniveaux, ni de trottoirs, ni de dispositions d'écoulement des eaux pluviales.

Aujourd'hui ces rues se présentent comme des voies publiques, votre délégation a exprimé le désir que les explications que j'ai été amené à donner, lui soient confirmées par écrit.

Avant de me rendre à cette demande, j'ai tenu à obtenir du service compétent un supplément d'information essentiel à la cause.

Maintenant que je dispose de tous les éléments de l'affaire, je m'empresse de vous faire savoir ce qui suit:

1) Il n'est pas contestable, à mon avis, que les rues dont il s'agit n'étaient que des chemins aménagés provisoires.

Le sous-sol était constitué d'une couche de 20 à 30 cm de tout venant (cailloux et d'une couche de 5 cm de pierres caillées, elle-même recouverte d'une couche de protection, à base de goudron ou de bitume d'une épaisseur d'environ 1 à 2 cm. La largeur d'emprise de la rue de l'III n'était que d'environ 7,50 m, la surface consolidée atteignait à peine 5,50 m, pour les rues Hechner, de la Thur et de la Doller, ces largeurs n'étaient que de 5 et 3,50 m, ni d'ailleurs pas de caniveaux, ni de trottoirs, ni de dispositions d'écoulement des eaux pluviales.

Aujourd'hui ces rues se présentent comme des voies publiques, votre délégation a exprimé le désir que les explications que j'ai été amené à donner, lui soient confirmées par écrit.

Avant de me rendre à cette demande, j'ai tenu à obtenir du service compétent un supplément d'information essentiel à la cause.

Maintenant que je dispose de tous les éléments de l'affaire, je m'empresse de vous faire savoir ce qui suit:

1) Il n'est pas contestable, à mon avis, que les rues dont il s'agit n'étaient que des chemins aménagés provisoires.

Le sous-sol était constitué d'une couche de 20 à 30 cm de tout venant (cailloux et d'une couche de 5 cm de pierres caillées, elle-même recouverte d'une couche de protection, à base de goudron ou de bitume d'une épaisseur d'environ 1 à 2 cm. La largeur d'emprise de la rue de l'III n'était que d'environ 7,50 m, la surface consolidée atteignait à peine 5,50 m, pour les rues Hechner, de la Thur et de la Doller, ces largeurs n'étaient que de 5 et 3,50 m, ni d'ailleurs pas de caniveaux, ni de trottoirs, ni de dispositions d'écoulement des eaux pluviales.

Aujourd'hui ces rues se présentent comme des voies publiques, votre délégation a exprimé le désir que les explications que j'ai été amené à donner, lui soient confirmées par écrit.

Avant de me rendre à cette demande, j'ai tenu à obtenir du service compétent un supplément d'information essentiel à la cause.

Maintenant que je dispose de tous les éléments de l'affaire, je m'empresse de vous faire savoir ce qui suit:

1) Il n'est pas contestable, à mon avis, que les rues dont il s'agit n'étaient que des chemins aménagés provisoires.

Le sous-sol était constitué d'une couche de 20 à 30 cm de tout venant (cailloux et d'une couche de 5 cm de pierres caillées, elle-même recouverte d'une couche de protection, à base de goudron ou de bitume d'une épaisseur d'environ 1 à 2 cm. La largeur d'emprise de la rue de l'III n'était que d'environ 7,50 m, la surface consolidée atteignait à peine 5,50 m, pour les rues Hechner, de la Thur et de la Doller, ces largeurs n'étaient que de 5 et 3,50 m, ni d'ailleurs pas de caniveaux, ni de trottoirs, ni de dispositions d'écoulement des eaux pluviales.

Aujourd'hui ces rues se présentent comme des voies publiques, votre délégation a exprimé le désir que les explications que j'ai été amené à donner, lui soient confirmées par écrit.

Avant de me rendre à cette demande, j'ai tenu à obtenir du service compétent un supplément d'information essentiel à la cause.

Maintenant que je dispose de tous les éléments de l'affaire, je m'empresse de vous faire savoir ce qui suit:

1) Il n'est pas contestable, à mon avis, que les rues dont il s'agit n'étaient que des chemins aménagés provisoires.

quels ont, sans exception dû payer leurs redevances. Je suis sûr que vous n'avez pas oublié de prendre en compte la plus élémentaire équité.

Quant aux propriétaires des immeubles existant avant 1910, ils ne pourront pas reconnaître que la réduction qui leur est accordée est plus que substantielle. Qu'il me soit permis de vous rappeler, sous ce rapport, que la somme des redevances qui seraient légalement dues par les intéressés soit 48 394 F. La remise qui leur est consentie s'élève, au total, à 26 130,62 F.

Si lors de l'entrevue du 19 avril, vous avez plus spécialement attiré mon attention sur les cas des personnes à localités de rentes-vieillesse qui, si vous en, raison même de la modicité de leurs ressources, ne pourraient s'acquiescer de leur dette. Je suis sûr que vous n'avez pas oublié de leur dire que, sur ce point, je ne me suis pas préoccupé. Aussi ai-je demandé à mon Administration de faire preuve à l'égard de cette catégorie de propriétaires de la plus grande

de compréhension possible. Des à présent, il est envisagé de faire bénéficier ceux dont les moyens seraient effectivement limités, de mesures de surtaxe exceptionnelles, de façon à leur rendre la charge supportable.

Je ne voudrais pas conclure sans insister sur la portée de la position que je suis obligé de prendre en cette affaire. En effet, le cas des rues de l'III, Hechner, de la Thur et de la Doller, n'a rien de particulier. C'est tout le problème des redevances pour les rues existantes, mais non encore aménagées de façon définitive, qui est en cause.

Or le nombre de ces rues ap- proche la centaine. Vous imaginez certainement l'importance des dépenses à engager pour leur construction définitive. Il apparaît, dès lors, que sans l'apport financier des riverains il ne serait plus possible de poursuivre l'aménagement systématique de ces rues.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire, P. Pflimlin.

la perle des bières d'Alsace

ek.perte

BRASSERIE CH. KLEINNECHT STRASBOURG

la perle des bières d'Alsace

CHRIST et PHILIPPOU

Téléviseurs à automatisme intégral

CONTINENTAL-EDISON

RADIO

★ CONTINENTAL EDISON

★ RADIOLA

★ ERBES - AKKORD

VENTE PUBLICITAIRE:

★ Poste à transistor AKKORD avec UKW, GO et PO à 295 F

ELECTRO-MENAGER

★ CALOR

★ MOULINEX - PEUGEOT RADIOLA etc.

★ SEB - HOOVER etc.

75, RUE BOECKLIN ROBERTSAU

exclusivité mondiale
4 FREINS A DISQUE
freinage haute sécurité



conditions exceptionnelles de reprise et crédit chez votre concessionnaire

Garage WERNERT S.A.R.L.

67, rue Boecklin

Reprise - Crédit

Pour vos travaux de CARRELAGES-MOSAÏQUES

Un spécialiste à la ROBERTSAU

Roger LEHR

101, RUE BOECKLIN (en face église protestante)

se fera un plaisir de vous compter parmi son honorable clientèle.

Travail soigné

Au plus juste prix

Caisse Mutuelle de Dépôts et de Prêts Strasbourg-Robertsau

77, RUE BOECKLIN

INVITATION

des habitants de la Robertsau

à l'Assemblée Générale de la Caisse Mutuelle de Dépôts et de Prêts, dimanche, le 29 septembre 1963 à 14 h. 30 au Restaurant «Au Coq Blanc», 9, rue Mélanie à Strasbourg-Robertsau.

Vous assisterez à un exposé sur le Crédit Mutuel qui intéressera une grande partie de la population.

EINLADUNG

der Robertsauer Bürger

zur General-Versammlung der Spar- und Darlehnskasse am Sonntag, den 29. September 1963, nachmittags 14.30 Uhr, im Restaurant «Au Coq Blanc», 9, rue Mélanie, Strasbourg-Robertsau.

Interessanter Vortrag über den Crédit Mutuel, der für jedermann von Nutzen sein kann.



E G'spräch üss de Robertsau

Scharele: Luj do d'r Luj, was isch, wie gehts Dir, hab Dich schon e Will nehmi gsehn; gell Dü hesch nimmü rüss getreut mit dem träckete Wetter.

Luj: Nan, awer weisch mir gehts wie alle Pensionär, viel Zitt un wenig Geld, no muesch halt indeile, dass's immer langt bis am Erschte. Ich will dirs awer sawe, ich hab Holz gemacht im Wald für denne Winter, denn wenss wieder so kalt wurd wie letschtes Johr, no kann mirs brüche.

Scharele: Ja, do hesch Dü recht, wenss denne Winter wieder so kalt wurd mein ich awer au kennt uns die Stadtverwaltung au emol e paar Zentner Kohle un Briquet gratis zuekomme lon, sodass mir nitt wieder de halwe Daa im Bett leje münn un Kohle ze spare.

Luj: Do hesch Dü wajer e gueti Idee, mit dem wär uns Ältere schon viel g'holfe. Mansch kennt dies klappe? Mir wärde jo in unsere Gemeinderotsherre sehr dankbar.

Scharele: Un à propos Winter, was sasch Luj, wenn mir iwer de Winter e Wärmelokal ingericht bekänte vun de Mairie in unserm Vorort, domit unseri Pensionär am e Mittag sich als treffe kennte um e Tärtele ze spiele; dies wär doch au nit lätz. No wisste mir als wenigstent wo mir uns treffe kennte.

Luj: Aijo, diss wär guet, awer mach e Füsch, wenn Dü kenn Hand hesch. D'Stadt Strossburi isch halt arm un kann sich so ebs nitt leischte.

Scharele: Jo jo Luj, diss dät mir awer nitt meine, wenn mir als so Zittunge läst; iwerall wurd Reklam gemacht was geböit wurd un bie uns kennt mir dich au mol ebs für die alte Pensionär mache; dies käm doch nitt ze dier, denn so kleine Lokälele gibts jo in unserm Vorort.

Luj: Hör Scharele, letschtes Johr sinn mir als im Interessevereinslokalele g'sinn un han dort unseri Partie Kartes g'spielt un wenn ewe denne Winter noch nichts isch gehn mir ewe wieder do ane.

Scharele: Ja, ja, awer im Interesseverein sini Kohle koschte jo au Geld, oder meinsch die gekomme se g'schenkt.

Luj: Nan, nan, awer weisch de Interesseverein der weiss ewe was uns Pensionär fehlt, un lüjt ewe, dass er sin Mejlischste mache kann.

Scharele: Na Luj, was meinsch, gehn mir diss Johr wieder mit'em Üssflug vum Interesses wie alle Johr?

Luj: Ja natierli, awer weisch ich find es isch e bissel dier worre geje de vorhergehende Johre.

Scharele: Ja was witt, diss sinn ewe die Nachfolge vum Messti; dies Johr kann ewe de Interesseverein nitt so viel druff laje, dies kenne mir im Schorsch verdanke für sinne Buewespring.

Luj: Na ja, Scharele, 900 alti Fränkle geht au noch, un nägschtes Johr wurd wiede besser wäre.

Scharele: A jo, bringsch e gueti Dosis Humor mit, domit s'wieder so luschi wurd wie in de vergangene Johre, un au Mulmusik nit vergesse fir in de Cars, gell Luj. De Babbler vum Läuch.



CAISSE MUTUELLE DE DEPOTS ET DE PRETS

STRASBOURG - ROBERTSAU
77, RUE BOECKLIN, 77Heures d'ouverture : 8-12, 14-17 h.
Samedi : 8-11 h 30

★ COMPTES DE DEPOTS

★ COMPTES COURANTS

★ COMPTES DE PRETS

★ et pour l'Epargne des Jeunes:

★ Nos TIRELIRES

En elle, ouvriers, paysans, employés, fonctionnaires, petits artisans et commerçants trouvent la meilleure satisfaction de leurs besoins financiers.

Pourquoi pas vous ?

ZU VERKAUFEN

2 gebrauchte Oefen

Erfragen bei MAYER
9, rue du Dr Wöhrlin.

LEHRLING

für SCHREINEREI
gesucht.GREINER, Menuiserie
12, Quai Jacoutot.

Cherche

FEMME DE MENAGE

35 à 45 ans, pour 12 heures par
semaine. Bon gage.Prendre adresse au Bureau du
Journal.

Faites vos achats en :

TELEVISEURS
RADIOS - U.K.W.
TRANSISTORS
REFRIGERATEURS
CUISINIERES
ASPIRATEURS
DISQUES

chez

Radio-Télévision

Ch. GROLL

67, RTE DE BISCHWILLER
SCHILTIGHEIM

sans hésitation:

droit au but

pour acheter votre poste de

Télévision

chez le plus grand
spécialiste qualifié
de la régionLES GRANDES MARQUES
AUX MEILLEURS PRIX

Palais

TELEVISION
CONFORT MENAGER
CHAUFFAGE10, ROUTE DE BRUNWILLER à SCHILTIGHEIM
F. VOUE MARCHE AUX VINS à STRASBOURG
5, RUE SCHUTTMANN à STRASBOURG-MERCI

Bei Euern Einkäufen,
berücksichtigt
bitte unsere
Inseretnen!

MONUMENTS FUNERAIRES

Fabriqués dans nos propres ateliers
FONDEMENTS SPECIAUX CAVEAUX

E. MAECHLING

Succr.
E. TRUSCHEL1, RUE AUGUSTE HIMLY - Tél. 35.48.94
(Autobus 13 - Arrêt Place des Tilleuls)
STRASBOURG-ROBERTSAU